

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Communauté de communes Sèvre et Loire

Le SCOT révisé du Vignoble Nantais a été approuvé le 29 juin 2015. Il associe la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglomération et la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

OBJECTIFS ET DESCRIPTIFS DE L'ACTION

Ses orientations en matière d'habitat sont :

- Intensifier et partager l'effort autour du logement à loyer modéré et de l'accession sociale à la propriété
- Des cœurs de bourgs vivants et attractifs pour :
 - o Tirer parti d'une dynamique démographique
 - o Favoriser la dynamique économique et sociale induite par des flux résidentiels
 - o Mettre en œuvre une stratégie foncière au sein des bourgs
- La recherche d'une qualité urbaine pour :
 - o Une nouvelle organisation des espaces au service d'un nouveau fonctionnement urbain
 - o Affirmer la trame paysagère dans le tissu urbain
 - o Des formes urbaines favorables aux centralités
 - o L'arrêt d'un développement linéaire et en-dehors du tissu urbain
 - o L'affirmation d'un équilibre entre centralités et villages et hameaux alentours

A noter que le SCOT est actuellement en cours de révision. Son approbation prévisionnelle est prévue pour septembre 2023.